



ZONE DE DISTRIBUTION : RODEZ NORD - BEL-AIR

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

En 2024, l'eau distribuée sur ce réseau a été globalement de bonne qualité. Plusieurs dépassements des exigences de qualité ont été enregistrés sur le paramètre chlorites, composé lié à la désinfection par le bioxyde de chlore. Une modification de l'alimentation de ce réseau a été effectuée en fin d'année par l'exploitant et devrait permettre de diminuer les teneurs en chlorites.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3750 personnes sur 1 commune (RODEZ). Le responsable des installations est : « CA RODEZ AGGLOMÉRATION ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CA RODEZ AGGLOMÉRATION » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **5,69 mg/L**
Valeur maxi : **20,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **8**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **133**
Conformité : **99 %**
Valeur maxi : **2,7 NFU**

CHLORITE EN MG/L

B

Dépassement fréquents des exigences de qualité pour ce paramètre.

Sous-produit de traitement lié à l'utilisation de bioxyde de chlore en phase de désinfection des eaux. Le maximum réglementaire est fixé à 0,70 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **0,319 mg/L**
Valeur maxi : **0,504 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **12,7 °f**
Valeur maxi : **14 °f**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2025

UDI 012000566

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.